

Extrait du règlement intérieur officiel

Les familles arrivant sur le camping sont reçues de 9 heures à 21 heures sans interruption.

Le tarif journalier s'applique jusqu'au lendemain matin 10 heures, toute période commencée étant considérée comme complète.

Le règlement du séjour doit se faire la veille du départ pendant les heures d'ouverture du bureau (8h45 à 12h et 16h30 à 19h30).

Les campeurs recevant des visiteurs doivent le signaler. Le tarif "visiteur" est 4 € par adulte ou enfant et 1 € par voiture.

Le camping "Cévennes-Provence" est un camping calme et familial.

Nous demandons à notre clientèle de respecter ce règlement pour la tranquillité de tous.

A partir de 22 h 30 :

- Toutes les activités du camping cessent.
- Fermeture du bar.
- Les chemins ne sont plus éclairés.
- Le silence est de rigueur dans tout le camping, sur les terrains de jeux et le bord de la rivière.
- Radio et musique interdites.
- Circulation de véhicules dans le respect des autres vacanciers.



Pendant la journée :

- Radio et musique tolérées en sourdine.
- En voiture soyez très prudents dans le camping : pas de vitesse excessive, pas d'avertisseur ni de bruit de moteur intempestif.



Par arrêté préfectoral tous les feux de bois sont interdits dans notre région. Les barbecues au gaz et électriques sont tolérés sur les emplacements en prenant les précautions utiles (zone dégagée et un seau d'eau à côté).

Les barbecues au charbon de bois sont tolérés uniquement dans les barbecues collectifs.



Ne laissez pas les enfants jouer dans les sanitaires et aux points d'eau.

Respectez la nature aussi bien dans le camping que dans les environs.

En dehors des étendoirs prévus, l'exposition du linge sur les emplacements doit se faire le plus discrètement possible.

A votre départ, rendez l'emplacement propre et ne laissez pas de pierres : la tondeuse n'aime pas cela !

Les chiens et les chats doivent être vaccinés contre la rage.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Deux rivières bordent le camping. L'une est autorisée à la baignade des chiens, l'autre non.

Un parcours pour les chiens a été aménagé.

Des "Pincés-à-crottes" sont distribués gratuitement à l'accueil.



Les enfants et les adolescents sont sous la responsabilité des parents.

Un endroit est prévu pour que les jeunes se retrouvent le soir : au bord du gardon de Saint Jean du Gard. **Pas de feux de bois. Ne cassez pas les bouteilles en verre.**

Ramener les bouteilles et les poubelles.

Le retour aux emplacements doit se faire en silence. Pas de rassemblement aux sanitaires.

Outre les sanctions prévues par les lois, décrets et arrêtés, toute infraction au règlement entraînera à son auteur l'**expulsion du camping.**

